

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	28
présents par procuration	5
absent excusé	0

OBJET

Budget Principal de la Ville –
Affectation des résultats du
Compte Administratif de
l'exercice 2018.

Le 27 juin 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 21 juin 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAJANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziol, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Thierry. M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Barnier à M. About, Mme Besnard à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérot à Mme Baas

SECRETARE : M. Humeau

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20190627-DEL2019062706-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Municipal doit se prononcer, par une délibération, sur l'affectation des résultats excédentaires du Compte Administratif de l'exercice 2018.

Pour mémoire, les résultats de l'exercice 2018 sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultats hors restes à réaliser			
Excédent	12 446 063,67	3 692 161,08	16 138 224,75
Déficit			
Restes à réaliser			
Déficit	-3 582 552,84		-3 582 552,84
RESULTAT			
Excédent	8 863 510,83	3 692 161,08	12 555 671,91
Déficit			

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2018, un résultat excédentaire qui ressort à 12 446 063,67 € et est maintenu en section d'investissement.

Concernant le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2018, soit 3 692 161,08€, il est proposé d'opérer l'affectation de la manière suivante :

- 2 280 000 € pour financer les opérations d'investissement programmées en 2018,
- 1 412 161,08 € maintenus en section de fonctionnement, qui pourront cependant faire l'objet d'un prélèvement vers la section d'investissement.

Et suivant le tableau ci-dessous.

Investissement	Affectation du résultat de fonctionnement
Financement dépenses 2018	2 280 000 € (1068)
Excédent d'investissement 2018	12 446 063,67 € (001)
Restes à réaliser 2018	(- 3 582 552,84 €)
Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2018	1 412 161,08 € (002)
TOTAL	12 555 671,91

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 juin 2019,

SUR le rapport de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour »,

ET quatre abstentions,

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2018 selon les modalités exposées ci-dessus.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le

/ 9 JUIL. 2019